



Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LE BOUSCAT-BRUGES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON



DELIBERATION N°2024.02.01 : PREVISION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

Madame la Présidente rappelle que, lorsque le Compte Administratif n'a pas été voté, L'instruction M57 prévoit la possibilité de reprendre les résultats de l'année écoulée dès le Budget Primitif.

Dans le cas d'une reprise des résultats par anticipation, l'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser).

Le solde disponible peut alors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Lors du vote du Compte Administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et l'affectation du résultat fera l'objet d'une délibération qui confirmera ou modifiera cette délibération provisoire d'affectation du résultat.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **VOTENT** l'affectation des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023	excédent	123 458,54 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	385 451,40 €
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	508 909,94 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023	excédent	6 896,09 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1 876 ,52 €
Résultat de clôture (R001)	excédent	8 772,61 €
Dépenses d'investissement reportées sur 2024		16 226,87 €
Recettes d'investissement reportées sur 2024		0,00 €
Solde des restes à réaliser :	déficit	-16 226,87 €
Besoin (-) réel de financement :		7 454,26 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section de fonctionnement

(Recette budgétaire au compte R 1068)

7 454 ,26 €

→ Transcription budgétaire de la prévision d'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : résultat reporté N-1 501 455,68 €		R001 : résultat reporté N-1 8 772,61 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 7 454,26 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale



[Handwritten signature]
Gitte TERRAZA



Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LE BOUSCAT-BRUGES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON

DELIBERATION N°2024.02.02 : RESIDENCE AUTONOMIE - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 SUR L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE

Vu l'instruction codificatrice M22 du 31 mars 2009,

Vu l'instruction du 12 juillet 2018,

Vu l'instruction interministérielle du 26 novembre 2020,

Dans le cas d'une reprise des résultats par anticipation, l'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser).

Le solde disponible peut alors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Lors du vote du Compte Administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et l'affectation du résultat fera l'objet d'une délibération qui confirmera ou modifiera cette délibération provisoire d'affectation du résultat.

Il convient d'affecter le résultat 2023 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	déficit	-28 702,71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent	94 026,63 €
Résultat de clôture à affecter (A1) :	excédent	65 323,92 €

Résultat de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	excédent	1 247,35 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent	15 904,82 €
Résultat de clôture (R001) :	excédent	17 152,17 €
Restes à réaliser 2023 :		837,88 €
Reste à percevoir 2023 :		0,00€
Solde des restes à réaliser :	déficit	-837,88€
Excédent de financement net		16 314,29 €

➔ **Transcription budgétaire de la prévision d'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : résultat reporté N-1 65 323,92 €		R001 : solde d'exécution reporté 17 152,17 €

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à **REPRENDRE** et à **AFFECTER** le résultat d'exploitation 2023 sur le budget prévisionnel 2024.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale



Brigitte TERRAZA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON

RAPPORT N°2024.02.03 : CCAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil d'Administration,

VU l'exposé de Madame la Présidente,

VU l'arrêté du 17 Décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2021.05.02 du Conseil d'Administration du 9 Décembre 2021 décidant l'adoption du référentiel M57, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 04 mars 2024,

VU la prévision d'affectation des résultats 2023,

Après avoir examiné les propositions budgétaires 2024,

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **VOTENT** le Budget Primitif 2024 :

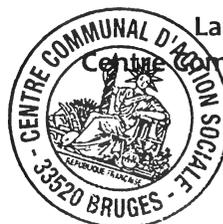
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL BP
Dépenses	6 309 495,32 €	77 225,68 €	6 386 721,00 €
Recettes	6 386 721,00 €	0,00 €	6 386 721,00 €

INVESTISSEMENT	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL BP
Dépenses	94 851,00 €	0,00 €	94 851,00 €
Recettes	17 625,32 €	77 225,68 €	94 851,00 €

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL BP 2024
6 386 721,00 €	94 851,00 €	6 481 572,00 €

- **AUTORISENT** Madame la Présidente à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, comme l'autorise le référentiel comptable M57.
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations



La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte TERRAZA

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS : CCAS de Bruges (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26330074100018

POSTE COMPTABLE : Service Gestion Comptable de Mérignac

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : BP CCAS BR2 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	48
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	51
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	53
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	56
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	59
B3.1 - Etat des provisions constituées	61
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	63
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	64
B9 - Etat du personnel	65
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	70
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	71
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	72
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	73
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	74

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20 437

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	308,73
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	287,97
3	Dépenses d'équipement brut / population	4,45
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	75,33%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	107,21%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1,54%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-7,21

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	5 859 026,32	5 989 380,95	387 327,92	A1 517 682,55
Investissement	20 367,74	27 263,83 (3)	1 876,52	A2 8 772,61
Fonctionnement	5 838 658,58	5 962 117,12 (4)	385 451,40	A3 508 909,94

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 16 226,87	III + IV 0,00	B1	-16 226,87
Investissement	I 16 226,87	III 0,00	B2	-16 226,87
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	501 455,68
Investissement	A2 + B2	-7 454,26
Fonctionnement	A3 + B3	508 909,94

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 16 226,87
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	16 226,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	78 624,13	86 078,39
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	16 226,87	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 772,61
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		94 851,00	94 851,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 386 721,00	5 885 265,32
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 501 455,68
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 386 721,00	6 386 721,00
TOTAL DU BUDGET (4)		6 481 572,00	6 481 572,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	41 262,00	16 226,87	74 624,13	0,00	90 851,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		41 262,00	16 226,87	74 624,13	0,00	90 851,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		41 262,00	16 226,87	78 624,13	0,00	94 851,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	41 262,00	16 226,87	78 624,13	0,00	94 851,00
--------------	------------------	------------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 851,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 901,38	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 901,38	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 172,10	0,00	7 454,26	0,00	7 454,26
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	375,00	0,00	1 398,45	0,00	1 398,45
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 984,10	0,00	8 852,71	0,00	8 852,71
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		10 885,48	0,00	8 852,71	0,00	8 852,71

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		50 692,68	0,00	50 692,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	28 500,00		26 533,00	0,00	26 533,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		28 500,00		77 225,68	0,00	77 225,68

TOTAL	39 385,48	0,00	86 078,39	0,00	86 078,39
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	8 772,61
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 851,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	77 225,68
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	977 152,00	0,00	985 375,00	0,00	985 375,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 699 566,00	0,00	4 752 893,00	0,00	4 752 893,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	350 298,00	0,00	565 801,00	0,00	565 801,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 027 016,00	0,00	6 304 069,00	0,00	6 304 069,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 700,00	0,00	1 500,32	0,00	1 500,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	3 926,00	0,00	3 926,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 030 716,00	0,00	6 309 495,32	0,00	6 309 495,32

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	50 692,68	0,00	50 692,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	28 500,00	0,00	26 533,00	0,00	26 533,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		28 500,00	0,00	77 225,68	0,00	77 225,68

TOTAL	6 059 216,00	0,00	6 386 721,00	0,00	6 386 721,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 386 721,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	75 000,00	0,00	36 000,32	0,00	36 000,32
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	926 216,00	0,00	735 891,00	0,00	735 891,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 666 861,60	0,00	2 110 174,00	0,00	2 110 174,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 373,00	0,00	3 003 200,00	0,00	3 003 200,00
Total des recettes de gestion courante		5 671 450,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 314,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 673 764,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 673 764,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	501 455,68
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 386 721,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	77 225,68	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	90 851,00	0,00	90 851,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	4 000,00	0,00	4 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		94 851,00	0,00	94 851,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 851,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	985 375,00		985 375,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 752 893,00		4 752 893,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	565 801,00	0,00	565 801,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 500,32	0,00	1 500,32
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 926,00	26 533,00	30 459,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		50 692,68	50 692,68
Dépenses de fonctionnement – Total		6 309 495,32	77 225,68	6 386 721,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 386 721,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CCAS de Bruges - BP CCAS BR2 - BP (projet de budget) - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 398,45	0,00	1 398,45
28	Amortissement des immobilisations		26 533,00	26 533,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		50 692,68	50 692,68
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 398,45	77 225,68	78 624,13

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	8 772,61
--	-----------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	7 454,26
---------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 851,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	36 000,32		36 000,32
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	735 891,00		735 891,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	2 110 174,00		2 110 174,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	3 003 200,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 885 265,32	0,00	5 885 265,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	501 455,68
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 386 721,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		41 262,00	16 226,87	0,00	78 624,13	0,00	0,00	78 624,13	94 851,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 262,00	16 226,87	0,00	74 624,13	0,00	0,00	74 624,13	90 851,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		41 262,00	16 226,87	0,00	74 624,13	0,00	0,00	74 624,13	90 851,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		41 262,00	16 226,87	0,00	78 624,13	0,00	0,00	78 624,13	94 851,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	94 851,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		38 213,38	0,00	78 624,13	0,00	78 624,13
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 901,38	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 901,38	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	375,00	0,00	1 398,45	0,00	1 398,45
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 812,00	0,00	1 398,45	0,00	1 398,45
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 713,38	0,00	1 398,45	0,00	1 398,45
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		50 692,68	0,00	50 692,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	28 500,00		26 533,00	0,00	26 533,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		28 500,00		77 225,68	0,00	77 225,68

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	8 772,61
---	-----------------

Affectation au compte 1068 (8)	7 454,26
---------------------------------------	-----------------

Total des recettes d'investissement cumulées	94 851,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		41 262,00	16 226,87	0,00	78 624,13	0,00	0,00	78 624,13	94 851,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 262,00	16 226,87	0,00	74 624,13	0,00	0,00	74 624,13	90 851,00
21351	Bâtiments publics	164,76	164,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,76
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	20 834,52	9 623,27	0,00	49 573,00	0,00	0,00	49 573,00	59 196,27
2188	Autres immobilisations corporelles	20 262,72	6 438,84	0,00	25 051,13	0,00	0,00	25 051,13	31 489,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		41 262,00	16 226,87	0,00	74 624,13	0,00	0,00	74 624,13	90 851,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2744	Prêts d'honneur	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		41 262,00	16 226,87	0,00	78 624,13	0,00	0,00	78 624,13	94 851,00

CCAS de Bruges - BP CCAS BR2 - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		38 213,38	0,00	78 624,13	0,00	78 624,13
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 901,38	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	3 901,38	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 901,38	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	375,00	0,00	1 398,45	0,00	1 398,45
2744	Prêts d'honneur	375,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	1 398,45	0,00	1 398,45
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 812,00	0,00	1 398,45	0,00	1 398,45
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 713,38	0,00	1 398,45	0,00	1 398,45
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		50 692,68	0,00	50 692,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	28 500,00		26 533,00	0,00	26 533,00
28128	Autres aménagements de terrains	100,00		40,00	0,00	40,00
281351	Bâtiments publics	100,00		215,00	0,00	215,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 500,00		1 499,00	0,00	1 499,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 800,00		7 844,00	0,00	7 844,00
28188	Autres immo. corporelles	20 000,00		16 935,00	0,00	16 935,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		28 500,00		77 225,68	0,00	77 225,68

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 059 216,00	0,00	0,00	6 386 721,00	0,00	0,00	6 386 721,00	6 386 721,00
011	Charges à caractère général (3)	977 152,00	0,00	0,00	985 375,00	0,00	0,00	985 375,00	985 375,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 699 566,00	0,00		4 752 893,00	0,00		4 752 893,00	4 752 893,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	350 298,00	0,00	0,00	565 801,00	0,00	0,00	565 801,00	565 801,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 027 016,00	0,00	0,00	6 304 069,00	0,00	0,00	6 304 069,00	6 304 069,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 700,00	0,00		1 500,32	0,00		1 500,32	1 500,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			3 926,00	0,00		3 926,00	3 926,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		3 700,00	0,00	0,00	5 426,32	0,00		5 426,32	5 426,32
Total des dépenses réelles		6 030 716,00	0,00	0,00	6 309 495,32	0,00	0,00	6 309 495,32	6 309 495,32
023	Virement à la section d'investissement	0,00			50 692,68	0,00		50 692,68	50 692,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	28 500,00			26 533,00	0,00		26 533,00	26 533,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		28 500,00			77 225,68	0,00		77 225,68	77 225,68

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	6 386 721,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 673 764,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32
013	Atténuations de charges (2)	75 000,00	0,00	36 000,32	0,00	36 000,32
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	926 216,00	0,00	735 891,00	0,00	735 891,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	4 666 861,60	0,00	2 110 174,00	0,00	2 110 174,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 373,00	0,00	3 003 200,00	0,00	3 003 200,00
Total des recettes de gestion des services		5 671 450,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	2 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 673 764,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	501 455,68
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 386 721,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 059 216,00	0,00	0,00	6 386 721,00	0,00	0,00	6 386 721,00	6 386 721,00
011	Charges à caractère général (4)	977 152,00	0,00	0,00	985 375,00	0,00	0,00	985 375,00	985 375,00
6041	Achats d'études	233 300,00	0,00		210 770,00	0,00	0,00	210 770,00	210 770,00
6042	Achats de prestations de services	2 500,00	0,00		2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00
60611	Eau et assainissement	6 500,00	0,00		4 311,00	0,00	0,00	4 311,00	4 311,00
60612	Energie - Electricité	25 000,00	0,00		34 462,00	0,00	0,00	34 462,00	34 462,00
60618	Autres fournitures non stockables	700,00	0,00		750,00	0,00	0,00	750,00	750,00
60623	Alimentation	74 800,00	0,00		84 300,00	0,00	0,00	84 300,00	84 300,00
60628	Autres fournitures non stockées	13 650,00	0,00		13 350,00	0,00	0,00	13 350,00	13 350,00
60631	Fournitures d'entretien	9 122,00	0,00		9 150,00	0,00	0,00	9 150,00	9 150,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 600,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 009,00	0,00		760,00	0,00	0,00	760,00	760,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	800,00	0,00		800,00	0,00	0,00	800,00	800,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	400,00	0,00		1 280,00	0,00	0,00	1 280,00	1 280,00
6068	Autres matières et fournitures	2 350,00	0,00		2 750,00	0,00	0,00	2 750,00	2 750,00
611	Contrats de prestations de services	54 900,00	0,00		52 710,00	0,00	0,00	52 710,00	52 710,00
6132	Locations immobilières	14 200,00	0,00		11 745,00	0,00	0,00	11 745,00	11 745,00
61358	Autres	27 600,00	0,00		27 600,00	0,00	0,00	27 600,00	27 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 500,00	0,00		3 300,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 400,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6156	Maintenance	5 150,00	0,00		5 350,00	0,00	0,00	5 350,00	5 350,00
6161	Multirisques	5 064,00	0,00		5 100,00	0,00	0,00	5 100,00	5 100,00
6182	Documentation générale et technique	766,00	0,00		635,00	0,00	0,00	635,00	635,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		21 350,00	0,00	0,00	21 350,00	21 350,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 026,00	0,00		1 850,00	0,00	0,00	1 850,00	1 850,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 000,00	0,00		7 100,00	0,00	0,00	7 100,00	7 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	3 955,00	0,00		4 210,00	0,00	0,00	4 210,00	4 210,00
6232	Fêtes et cérémonies	400,00	0,00		650,00	0,00	0,00	650,00	650,00
6234	Réceptions	150,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6245	Transports de personnes extérieures	2 900,00	0,00		2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 275,00	0,00		14 513,00	0,00	0,00	14 513,00	14 513,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 400,00	0,00		1 435,00	0,00	0,00	1 435,00	1 435,00

CCAS de Bruges - BP CCAS BR2 - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	434 201,00	0,00		422 410,00	0,00	0,00	422 410,00	422 410,00
6288	Autres services extérieurs	850,00	0,00		850,00	0,00	0,00	850,00	850,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	13 284,00	0,00		13 284,00	0,00	0,00	13 284,00	13 284,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 699 566,00	0,00		4 752 893,00	0,00		4 752 893,00	4 752 893,00
6218	Autre personnel extérieur	31 700,00	0,00		18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00
6331	Versement mobilité	54 000,00	0,00		48 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 000,00	0,00		14 400,00	0,00		14 400,00	14 400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	56 000,00	0,00		60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	8 000,00	0,00		9 600,00	0,00		9 600,00	9 600,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 006 326,00	0,00		1 885 000,00	0,00		1 885 000,00	1 885 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	20 400,00	0,00		26 400,00	0,00		26 400,00	26 400,00
64113	NBI	15 360,00	0,00		14 400,00	0,00		14 400,00	14 400,00
64118	Autres indemnités	360 000,00	0,00		480 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00
64121	Rémunération principale	171 600,00	0,00		156 000,00	0,00		156 000,00	156 000,00
64128	Autres indemnités	105 000,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
64131	Rémunérations	528 000,00	0,00		538 133,00	0,00		538 133,00	538 133,00
64132	SFT, indemnité de résidence	13 200,00	0,00		7 200,00	0,00		7 200,00	7 200,00
64138	Primes et autres indemnités	110 000,00	0,00		144 000,00	0,00		144 000,00	144 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	43 200,00	0,00		33 600,00	0,00		33 600,00	33 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	520 000,00	0,00		492 000,00	0,00		492 000,00	492 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	540 000,00	0,00		600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 000,00	0,00		42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	0,00		55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 800,00	0,00		3 800,00	0,00		3 800,00	3 800,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	720,00	0,00		360,00	0,00		360,00	360,00
64731	Allocations chômage versées directement	10 260,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	350 298,00	0,00	0,00	565 801,00	0,00	0,00	565 801,00	565 801,00
65133	Secours d'urgence	10 000,00	0,00		9 709,00	0,00	0,00	9 709,00	9 709,00
65134	Aides	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00

CCAS de Bruges - BP CCAS BR2 - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00	0,00		1 213,00	0,00	0,00	1 213,00	1 213,00
6558	Autres contributions obligatoires	18 800,00	0,00		13 100,00	0,00	0,00	13 100,00	13 100,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		484 276,00	0,00	0,00	484 276,00	484 276,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	12 150,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	263 645,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	4 500,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
65888	Autres	3,00	0,00		3,00	0,00	0,00	3,00	3,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 027 016,00	0,00	0,00	6 304 069,00	0,00	0,00	6 304 069,00	6 304 069,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 700,00	0,00		1 500,32	0,00		1 500,32	1 500,32
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 700,00	0,00		1 500,32	0,00		1 500,32	1 500,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			3 926,00	0,00		3 926,00	3 926,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			3 926,00	0,00		3 926,00	3 926,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		3 700,00	0,00	0,00	5 426,32	0,00		5 426,32	5 426,32
Total des dépenses réelles		6 030 716,00	0,00	0,00	6 309 495,32	0,00	0,00	6 309 495,32	6 309 495,32
023	Virement à la section d'investissement	0,00			50 692,68	0,00		50 692,68	50 692,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	28 500,00			26 533,00	0,00		26 533,00	26 533,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	28 500,00			26 533,00	0,00		26 533,00	26 533,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		28 500,00			77 225,68	0,00		77 225,68	77 225,68

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 673 764,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32
013	Atténuations de charges (3)	75 000,00	0,00	36 000,32	0,00	36 000,32
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	25 000,32	0,00	25 000,32
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	25 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	926 216,00	0,00	735 891,00	0,00	735 891,00
7066	Redevances services à caractère social	926 216,00	0,00	735 891,00	0,00	735 891,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 666 861,60	0,00	2 110 174,00	0,00	2 110 174,00
74718	Autres participations Etat	7 694,00	0,00	7 694,00	0,00	7 694,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 959 167,60	0,00	2 102 480,00	0,00	2 102 480,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 373,00	0,00	3 003 200,00	0,00	3 003 200,00
752	Revenus des immeubles	3 300,00	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00
757348	Subv.Fonct. autres communes	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
75888	Autres	73,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 671 450,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 314,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 314,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 673 764,60	0,00	5 885 265,32	0,00	5 885 265,32
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 124,13	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 124,13	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 454,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,45	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 454,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,45	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		78 624,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		74 624,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		8 852,71
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		7 454,26
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 398,45

CCAS de Bruges - BP CCAS BR2 - BP (projet de budget) - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	7 454,26
106	Réserves	7 454,26

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 361,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 361,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	10 400,00	12 363,13	0,00	0,00	75 124,13
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 400,00	8 363,13	0,00	0,00	71 124,13
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 398,45	0,00	0,00	1 398,45
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	1 398,45	0,00	0,00	1 398,45

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	798 530,82	0,00	0,00	0,00	0,00	5 510 964,50	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	69 429,75	0,00	0,00	0,00	0,00	915 945,25	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	706 359,07	0,00	0,00	0,00	0,00	4 046 533,93	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	18 816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 985,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,32	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	3 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 011 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 874 265,32	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,32	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 891,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110 174,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 309 495,32
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		985 375,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 752 893,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		565 801,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 926,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 885 265,32
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		36 000,32
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		735 891,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 110 174,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 003 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		798 530,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	21 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	13 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	830,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	12 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 726,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	13 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	453 408,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	232 877,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 346,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	13 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 011 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798 530,82
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 350,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 080,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830,75
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 785,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 726,51
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 284,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 408,62
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 877,54
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 346,40
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 926,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 011 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		4 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 975,60	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 670,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 290,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 710,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 350,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 485,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 082,25	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 100,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 882,66	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 472 058,14	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	781 151,95	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945,60	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 517 403,32	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,32	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 891,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 898 512,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 425 139,90	80 019,00	0,00	0,00	5 510 964,50
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	188 100,00	1 000,00	0,00	0,00	213 570,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	9 923,00	4 200,00	0,00	0,00	160 413,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	52 710,00
613	Locations	0,00	0,00	29 145,00	10 200,00	0,00	0,00	39 345,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	1 500,00	1 800,00	0,00	0,00	3 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	10 850,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 485,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	850,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 682,25
628	Divers	0,00	0,00	1 700,00	110,00	0,00	0,00	411 910,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	19 390,83	0,00	0,00	0,00	115 273,49
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	479 266,24	0,00	0,00	0,00	2 951 324,38
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	179 130,51	0,00	0,00	0,00	960 282,46
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	708,00	0,00	0,00	0,00	1 653,60
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	49 709,00	0,00	0,00	49 709,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	484 276,00	13 000,00	0,00	0,00	497 276,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	1 500,32	0,00	0,00	0,00	1 500,32
RECETTES		0,00	0,00	342 500,00	14 362,00	0,00	0,00	2 874 265,32
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,32
706	Prestations de services	0,00	0,00	142 000,00	0,00	0,00	0,00	735 891,00
747	Participations	0,00	0,00	200 500,00	11 162,00	0,00	0,00	2 110 174,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 000,00 €		09/12/2021
	Catégories de biens amortis		
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	09/12/2021
L	Frais d'études	5	09/12/2021
L	Frais de recherche et de développement	5	09/12/2021
L	Frais d'insertion	5	09/12/2021
L	Subvention Equipement BM - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	1	09/12/2021
L	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5	09/12/2021
L	Subvention Equipement - Batiments et installations	30	09/12/2021
L	Subvention Equipement - Projets Infrastructures	40	09/12/2021
L	Attributions de compensation d'investissement	1	09/12/2021
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés (licence)	2	09/12/2021
L	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés (dépôt de marque, ...)	2	09/12/2021
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	09/12/2021
L	Autres agencements et aménagements	15	09/12/2021
L	Immeubles de rapport	20	09/12/2021
L	Autres bâtiments privés	30	09/12/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	30	09/12/2021
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	30	09/12/2021
L	Autres constructions	30	09/12/2021
L	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	10	09/12/2021
L	Installations, mat. et outil. technique - Autre matériel technique (petit matériel, outillage)	5	09/12/2021
L	Installations, mat. et outil. technique - Autre matériel technique (gros chariot élévateur ...)	10	09/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (petit outillage à main)	1	09/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (outillage électroportatif et accessoires)	5	09/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (outillage et machine-outil d'atelier)	10	09/12/2021
L	Autres installations, matériels et outillage techniques (gros équipement et matériel électrique)	20	09/12/2021
L	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (construction)	40	09/12/2021
L	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (installation)	30	09/12/2021
L	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (œuvre et objet d'art)	10	09/12/2021
L	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées (fond ancien)	10	09/12/2021
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	20	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (matériel de transport léger)	5	09/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (véhicule < moins de 3,5 tonnes)	7	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles - matériels de transport (véhicule lourd >3,5 tonnes)	10	09/12/2021
L	Autre matériel Informatique	5	09/12/2021
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (meuble scolaire)	10	09/12/2021
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires (coffre-fort et armoire forte, ...)	25	09/12/2021
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (table et bureau, meuble d'assise, meuble de rangement)	10	09/12/2021
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (coffre-fort et armoire forte, ...)	25	09/12/2021
L	Matériel de téléphonie	2	09/12/2021
L	Cheptel	3	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles (petit électroménager)	1	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles (matériel audio, hifi, vidéo, photographie, gros électroménager)	5	09/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles (aire de jeux, matériel sportif, instrument musique,...)	10	09/12/2021

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	3 926,00		932,00	4 858,00	0,00	4 858,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	3 926,00		932,00	4 858,00	0,00	4 858,00
Provision pour créances douteuses	3 926,00	31/03/2021	932,00	4 858,00	0,00	4 858,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	3 926,00		932,00	4 858,00	0,00	4 858,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	3 926,00		932,00	4 858,00	0,00	4 858,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					484 276,00
65736211			Service Aide et Accompagnement à Domicile	Etablissement de droit public	379 276,00
65736211			Résidence Autonomie Le Sourire	Etablissement de droit public	105 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12,00	0,00	12,00	9,50	1,00	10,50
Adjoint administratif	C	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint administratif principal 1e classe	C	3,00	0,00	3,00	2,50	0,00	2,50
Attaché principal hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1e classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		20,00	0,60	20,60	17,00	1,00	18,00
Adjoint technique	C	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Adjoint technique principal 1e classe	C	7,00	0,00	7,00	5,90	0,00	5,90
Adjoint technique principal 2e classe	C	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
Adjoint technique à temps non complet	C	0,00	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00
Agent maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
Agent maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		12,00	0,00	12,00	7,80	3,00	10,80
Agent social	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Educateur jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		37,00	0,53	37,53	31,53	0,00	31,53
Aide-soignant territorial de catégorie B classe normale	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Aide-soignant territorial de catégorie B classe supérieure	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

CCAS de Bruges - BP CCAS BR2 - BP (projet de budget) - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe supérieure	B	19,00	0,00	19,00	15,20	0,00	15,20
Cadre supérieur de santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue hors classe à temps non complet	A	0,00	0,53	0,53	0,53	0,00	0,53
Puéricultrice hors classe	A	5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		81,00	1,13	82,13	65,83	5,00	70,83

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	366	0,00	332-14 Vacance temporaire d'emploi	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-14 Vacance temporaire d'emploi permanent	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	366	0,00	332-8-2° Emploi pour besoin des services	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	366	0,00	332-8-2° Emploi pour besoin des services	CDD
Educateur jeunes enfants	A	S	366	0,00	332-14 Vacance temporaire d'emploi	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				264 000,00		
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-1° Accroissement temporaire d'activité	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-2° Accroissement saisonnier d'activité	CDD
Adjoint technique à temps non complet	C	TECH	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Apprenti tout niveaux 2019 sans majoration	C	OTR		12 000,00	A Autres	CDD
Apprenti tout niveaux 2019 sans majoration	C	OTR		12 000,00	A Autres	CDD
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI

CCAS de Bruges - BP CCAS BR2 - BP (projet de budget) - 2024

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Assistante maternelle	C	OTR		24 000,00	332-10 Contrat à durée indéterminée	CDI
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	MS	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	MS	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Auxiliaire de puériculture de catégorie B classe normale	B	MS	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Educateur jeunes enfants	A	S	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
Educateur jeunes enfants	A	S	366	0,00	332-13 Remplacement temporaire	CDD
TOTAL GENERAL				264 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

CCAS de Bruges - BP CCAS BR2 - BP (projet de budget) - 2024

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service Aide et Accompagnement à Domicile	Aides à domicile	20/10/2011		26330074100018	Etablissement médico-social	non
Résidence pour personnes âgées	Résidence Autonomie le Sourire	10/10/2019	10/10/2019	26330074100067	Etablissement médico-social	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	8 772,61	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-16 226,87	-16 226,87
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	7 454,26	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	7 454,26	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	78 624,13	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	86 078,39	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		78 624,13	III
Ressources propres externes de l'année (a)		1 398,45	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2744	Prêts d'honneur	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	1 398,45	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		77 225,68	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	40,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	215,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	1 499,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	7 844,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	16 935,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	50 692,68	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BOUCHE Catherine	
BRAVO Gérard	
CATOIRE Fabien	
CHARTIER Hortense	
GRIN Nathalie	
JALBY Jean	
JARRETOU Marie-Céline	
LAMARQUE Emmanuelle	
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	
RINGEVAL Jeannine	
ROY Marie-Madeleine	
TERRAZA Brigitte	
VIOLEAU Stéphanie	
YON Michèle	
ZURITA-TROUVE Géraldine	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 du CCAS a été voté le 08 avril 2024 par le Conseil d'Administration.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du Conseil d'Administration qui s'est réuni le 04 mars 2024.

Les missions du CCAS

L'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées ». A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion, services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

C'est dans ce cadre que le CCAS de Bruges :

- gère des équipements et services : petite enfance (4 crèches collectives, 1 crèche familiale, 1 Relais Assistantes Maternelles, 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent), un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile avec un budget annexe, une Résidence autonomie et des services animations, restauration, portage de repas, transport accompagné pour les seniors) ;
- apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé (aide alimentaire, logement, ...) ;
- participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide aux personnes âgées, handicapées...);
- intervient également dans l'aide sociale facultative : secours, régie d'urgence, prêts ;

- est délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Département (accompagnement social des familles sans enfant mineur).

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est depuis 2012 un service médico-social autorisé avec un budget annexe (avec une comptabilité en M22).

La résidence autonomie « Le Sourire » est un établissement médico-social qui fait l'objet d'un budget annexe en M22 à compter de l'exercice budgétaire 2020.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services relevant du CCAS. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Les recettes de Fonctionnement

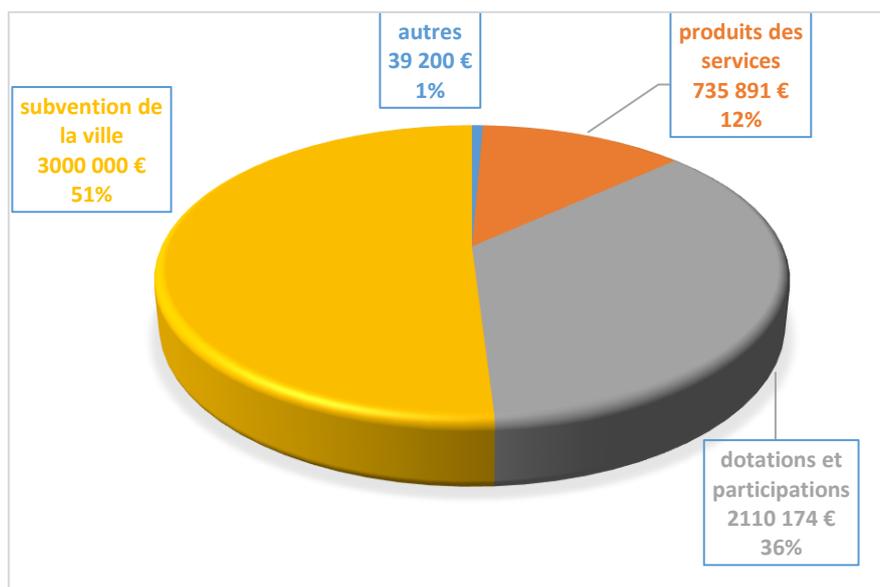
Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, services aux personnes âgées...), aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

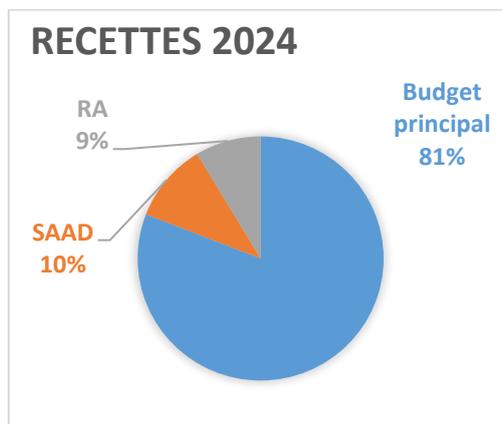
Les recettes prévisionnelles de fonctionnement réelles 2024 pour le CCAS s'élèvent à 5 885 266 € auxquelles s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté de 501 455 €, soit un total de 6 386 721 €.

Les recettes principales réelles sont réparties comme suit :

- Les produits des services
- Les dotations et participations de l'Etat et divers partenaires
- La subvention de la Ville de Bruges

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



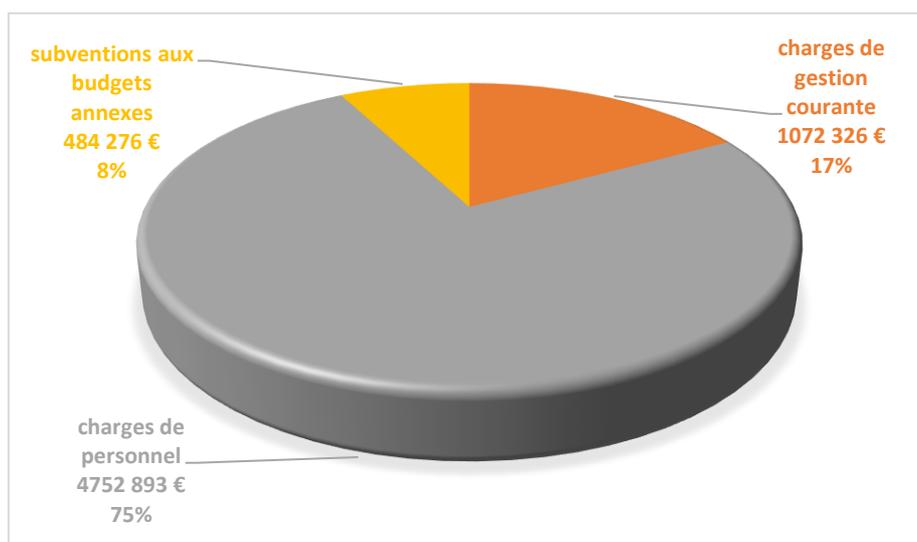


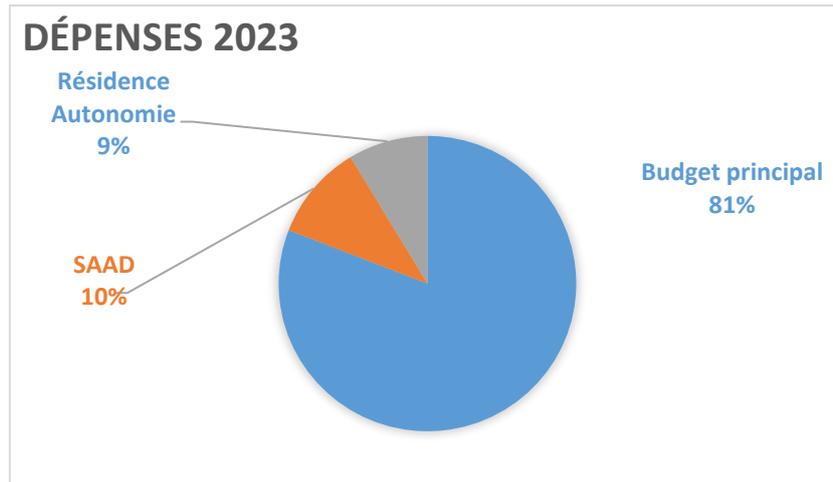
Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 309 495 €, auxquelles s'ajoutent 26 503 € de dotations aux amortissements et d'un autofinancement de 50 693 € soit un total de 6 386 721 €. Les dépenses réelles sont principalement constituées :

- des salaires du personnel ,
- des charges générales relatives au fonctionnement des structures : fluides, entretien matériel, achat de fournitures et de matières premières,
- des prestations de services,
- des subventions versées aux associations,
- des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes du SAAD et la Résidence Autonomie « Le Sourire ».

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement





La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Les dépenses réelles d'investissement du CCAS s'élèvent à 94 851 € pour 2024. Elles concernent des équipements mobiliers et électroménagers des structures.

Les dépenses liées aux bâtiments et les dépenses informatiques sont prises en charge par la Ville.



Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LE BOUSCAT-BRUGES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON



DELIBERATION N°2024.02.04 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SOURIRE » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE

Le Conseil d'Administration,

VU l'exposé de Madame la Présidente,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 04 mars 2024,

Après avoir examiné les propositions budgétaires 2024,

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **VOTENT** et **RENDENT EXECUTOIRE** le Budget Primitif 2024 du budget annexe de la Résidence Autonomie « Le Sourire » :

DEPENSES :

Dépenses totales de fonctionnement.....	492 587 euros
Dépenses totales d'investissement.....	19 986 euros

RECETTES :

Recettes totales de fonctionnement.....	492 587 euros
Recettes totales d'investissement.....	19 986 euros

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale
Brigitte TERRAZA



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON



DELIBERATION N°2024.02.05 : CCAS - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Le CCAS, dans le cadre de sa mission de prévention et de développement social, soutient le secteur associatif.

Le budget prévisionnel 2024, prévoit la somme de 5 000 € afin de soutenir les associations sous forme de subventions.

Les demandes de subvention 2024 sont annexées au tableau.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé **à l'unanimité** :

- **AUTORISENT** Madame la Présidente **A VERSER** les subventions suivantes, et **A SIGNER** tous documents permettant le versement de ces subventions :

Associations	Montant accordé	Votes Pour	Abstention	Votes Contre
Croix Rouge Française – Délégation Le Bouscat / Bruges	1500	13	1	0
Restos du Cœur	3000	14	0	0
CLCV	500	13	1	0
SECOURS CATHOLIQUE	0	14	0	0
Total	5000			

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale,



Bigitte TERRAZA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON



DELIBERATION N° 2024.02.06 : CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS POUR L'ANNEE 2024.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique fixant les règles de création d'emploi,

Il est rappelé que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. »

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer le nombre d'emplois nécessaires au fonctionnement des services et de préciser notamment le ou les cadres d'emplois correspondant, le motif invoqué, et la nature des fonctions.

Pour ce faire, il convient de distinguer les emplois permanents, correspondants à une activité pérenne de l'administration, des emplois non-permanents, correspondants à une activité temporaire de l'administration, décrits entre les articles L332-8 à L332-24, à savoir :

- Contrats conclus pour répondre à des besoins permanents :
 - Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues - article L332-8
 - Afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial - article L332-14
- Contrats conclus pour répondre à des besoins temporaires, pour :
 - Un remplacement temporaire d'agents publics - article L332-13
 - Un accroissement temporaire d'activité - article L332-23
 - Un accroissement saisonnier d'activité - article L332-23
 - Un projet - article L332-24

En collaboration avec les services de la direction régionale des Finances publiques (DRFiP), il est convenu de faire acter par le Conseil d'administration le volume des emplois permanents et non-permanents créés pour l'année à venir.

1) Le tableau des postes permanents au 1^{er} janvier 2024 :

Sur la base de l'ensemble des évolutions des emplois, le tableau des postes permanents est détaillé à l'annexe 1.

Pour rappel, il s'agit d'emplois permanents, pouvant être pourvus conformément à la réglementation en vigueur soit par des agents titulaires, soit par des agents contractuels, dans le respect de l'article L332-14 du code, lorsque pour assurer la continuité de service, il est nécessaire de « faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ».

Il est précisé que les postes permanents dudit tableau peuvent aussi être occupés par des agents contractuels au titre de l'article L332-8 du code, « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ». Dans ce cas, il semble important de préciser que ces emplois seront rémunérés sur la base et dans la limite des grilles indiciaires afférentes aux cadres d'emplois identifiés, en



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale,



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 13

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON

DELIBERATION N°2024.02.07 : CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE (CDG33) POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE ET PREVOYANCE).

En application des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et des articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire, que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir :

- Les **risques santé**
- Les **risques prévoyance**

La protection sociale complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux. Pour précision, la PSC est déclinée en deux risques bien distincts :

- **Les risques prévoyance (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès)** : la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. Un accord collectif national portant réforme de la PSC des agents territoriaux du 11 juillet 2023 conclu entre les partenaires sociaux et les associations d'employeurs va plus loin avec la participation de l'employeur d'un **montant minimal de 50% de la cotisation à verser aux agents** qui auront l'obligation d'adhérer à un contrat collectif souscrit par l'employeur.
- **Les risques santé (ou mutuelle)** : la participation devient obligatoire d'un **montant minimum de 15 € mensuel brut par agent** à compter du 1^{er} janvier 2026. L'employeur devra verser sa participation en choisissant l'un des trois modes de contractualisation : contrat individuel labellisés, contrat collectif à adhésion facultative des agents ou contrat collectif à adhésion obligatoire souscrit après conclusion d'un accord collectif valide.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Ville et le CCAS de Bruges ont fait le choix d'octroyer la protection sociale complémentaire sur les deux volets, de la manière suivante :

- Pour la couverture « **santé** » : à compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics auront l'obligation de participation financière à hauteur d'au moins 50% du montant de référence fixé par décret n°2022-581 du 20 avril 2022, s'élevant à 30€, soit 15€.
- Pour la couverture « **prévoyance** » : à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs publics auront l'obligation de participation financière à hauteur de 20% du montant de référence fixé par décret n°2022-581 du 20 avril 2022, s'élevant à 35€, soit 7€.

En application des dispositions de l'article L827-7 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs (procédure des conventions de participation).

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Gironde va lancer une consultation pour retenir un organisme d'assurance.

Afin d'adhérer à ce dispositif, les employeurs doivent au préalable délibérer pour donner mandat au Centre de Gestion après avis de leur Comité Social Territorial.

Le processus de consultation sera commun aux employeurs territoriaux du département qui auront formulé leur intention par courrier, afin de mutualiser les risques à couvrir, et rechercher des tarifs compétitifs au bénéfice des agents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du

Centre Communal d'Action Sociale,



Brigitte ERPAIN

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON



DELIBERATION N° 2024.02.08 : REMUNERATION DES AGENTS LORS DES MISSIONS EFFECTUEES LORS DES ELECTIONS POLITIQUES

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale (CGFP),

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Vu l'avis du Comité Technique du 26 mars 2024,

Le fonctionnement d'un bureau de vote est régi par le code électoral. De l'organisation matérielle du vote à la publication des résultats, en passant par les acteurs concernés, ce fonctionnement particulier garantit la liberté du vote.

Les bureaux de vote sont composés de différents intervenants : un président, au moins 2 assesseurs et un secrétaire.

La collectivité propose aux agents du CCAS, sur la base du volontariat (après appel à candidatures interne), d'occuper les fonctions de secrétaire titulaire de bureau de vote (présence sur la matinée et pour le dépouillement) et secrétaire adjoint (présence l'après-midi jusqu'à la fin du dépouillement), ainsi que sur les fonctions de superviseur de centre de vote ou encore d'agent d'accueil et d'orientation, en fonction des besoins inhérents au scrutin.

Les personnels techniques et de la police municipale sont également présents lors des opérations électorales.

Les agents qui effectuent ces missions perçoivent une rémunération, mise à jour par délibération n°2019.05.07 du conseil d'administration du 16 décembre 2019 et qu'il y a lieu d'actualiser.

Pour rappel, les heures effectuées lors d'opérations électorales sont soit :

- récupérées sous forme d'un repos compensateur, majoré ou non.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale,

Brigitte TERRAZA





Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LE BOUSCAT-BRUGES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

**Lundi 8 avril de l'an deux mille vingt quatre
à 18 heures 00**

Nombre d'administrateurs présents : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Nathalie GRIN, Vice-Présidente**

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 14

Quorum : 8

Date convocation du Conseil d'Administration : 26/03/2024

Au Conseil Municipal - Mairie de Bruges

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

La séance a été ouverte à 18 Heures 00

Administrateurs	Présence	Excusé	Pouvoir donné à
BOUCHE Catherine	x		
BRAVO Gérard		x	Jean JALBY
CATOIRE Fabien	x		
CHARTIER Hortense		x	
GRIN Nathalie	x		
JALBY Jean	x		
JARRETOU Marie-Céline		x	Anne-Céline POUGET-ROCHARD
LAMARQUE Emmanuelle	x		
POUGET-ROCHARD Anne-Céline	x		
RINGEVAL Jeannine	x		
ROY Marie-Madeleine		x	Catherine BOUCHE
TERRAZA Brigitte		x	Nathalie GRIN
VIOLEAU Stéphanie	x		
YON Michèle	x		
ZURITA-TROUVE Géraldine		x	Michèle YON

DELIBERATION N°2024.02.09 : GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE BRUGES, LE CCAS DE BRUGES ET LE GCSMS PORTE DU MEDOC POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCES – CONVENTION CONSTITUTIVE

Le code de la commande publique autorise la mutualisation des achats grâce à la création d'un groupement de commandes entre plusieurs entités publiques, lorsque la nature des achats le justifie.

Dans ce cas, les entités intéressées signent une convention constitutive permettant de définir les modalités de fonctionnement (désignation de coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion).

Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges.

Il est proposé de procéder à la création d'un groupement de commandes entre ces trois entités pour procéder au lancement des marchés visés dans la convention constitutive du groupement.

La ville de Bruges assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Bruges.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU le Code de l'action sociale et des familles (CASF),
Vu le Code de la commande publique,

CONSIDERANT que la mutualisation des achats peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

CONSIDERANT que la Ville de Bruges, le CCAS et le GCSMS ont des besoins communs en matière de marché d'assurances, à compter du 1^{er} janvier 2025,

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bruges après avoir délibéré et décidé à l'unanimité :

- **CRÉENT** le groupement de commande entre la ville de Bruges, le CCAS de Bruges et le GCSMS Porte du Médoc
- **ACCEPTENT** les termes de la convention constitutive de groupement,
- **AUTORISENT** Madame la présidente du CCAS à **signer** la convention constitutive du Groupement de Commandes entre la Ville de Bruges, le Centre Communal d'Action Sociale de Bruges et le

Groupement de Coopération Social et Médico-Social Porte du Médoc et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels à ladite convention,

- **AUTORISENT** Madame la Présidente du CCAS à signer les marchés, ou leurs avenants, et à intervenir pour le compte et des membres du groupement en tant que coordonnateur, et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au Registre des Délibérations

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale,
Brigitte TERRAZA

